

Équipement	§)	
Feux de route	HELLA K 21073	
Feux de croisement	A (E)	
Feux de position	R (E)	
Feux rouges		
Feux stop		
Clignoteurs	av AV/ 4 (E)	ar 2a (E)
Catadioptrés	av	ar I (E)
Feux de gabarit	av	ar
Feux complément.	feu de danger BOSCH CH 1 0880 01 / 02 (seulement avec les tables de coupe selon fiches complémentaires)	
Avertisseurs	HELLA 002 952 / CH 5 0201 08 avec/sans lave-glace ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation			
Genre du véhicule	Chariot de travail agricole (vho.spécial) *)		
Marque et type	F A H R	M	1300
Homologation N°	CH	5252 25	
Carrosserie	moissonneuse-batteuse (voir fiches compl.)		
Places	total	2	avant
Poids à vide	**)	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	31,19
Poids total		Cylindrée	6125

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- x) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 20 km/h, M3, 1A 36,0 = 85,5 dB/A.
à proximité de l'échappement = mesuré à 50 cm de la tôle latérale, à gauche
- *) Véhicule spécial : largeur 3000 mm.
- ***) Immatriculation comme moissonneuse-batteuse avec faucheuse pour céréales, voir fiche complémentaire I
Immatriculation comme moissonneuse-batteuse avec cueilleuse de maïs "Geringhoff", voir fiche complémentaire II
- §) Équipement : la hauteur des feux de croisement, feux de position et clignoteurs AV est admise pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 137 - signalisation jaune/noir par fanions (600x300 mm) sur les supports des feux arrières déployés et sur la tôle recouvrant le canal transporteur;
- 141 - l'échelle doit être repliée et assurée;
- 138 - le canal transporteur doit être recouvert d'une tôle;
 - lors de courses de transfert, les feux prescrits doivent être montés;
 - les tables de coupe d'une largeur supérieure à 3500 mm doivent être transportées séparément.

Lieu et date de l'homologation Niederweningen, 13.12.77

Homologation fédérale des types de véhicules

Genre du véhicule Chariot de travail agricole (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique FAHR.	Type M 1300	Fiche d'homologation N° CH 5252 25
---	-----------------------------	----------------	---------------------------------------

FICHE COMPLÉMENTAIRE I (faucheuse pour céréales)

Carrosserie	moissonneuse-batteuse, faucheuse pour céréales			Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	s.d. avec cabine			Poids à vide	5690	1630	7320
Ceintures sécurité	à gauche + à droite			Charge utile			
Cale	l= 530x220x270 mm	Retroviseur	AR= à broche	Poids total			7320
Antivol				Garantie fabr.	7600	2500	9750
Nombre de places	2 av	centre	ar	Dimens. pneus	23.1/18-26	11.5/60-15	(Variantes voir remarques)
Dimensions	int.	ext.		Pty / bar	12 / 1,7	6 / 2,0	
Longueur		9120	Empattements	Charge	7720	2820	
Largeur		3400 *		pour V max	25	25	
Hauteur		3220	Voie	Garantie poids remorquable avec frein			
Porte à faux	lat.		av	Garantie poids remorquable sans frein			
	av	3410	ar	Garantie poids de l'ensemble			
	ar	2100	Braquage	Poids remorquable testé			20 km/h
Distance volant - vers l'avant du véhicule	g 14200 d 14200			Vitesse maximale selon le constructeur			20 km/h
	2750			Vitesse maximale testée			à 2650 t/min au moteur

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

*) Véhicule spécial : largeur 3400 mm

Équipement : la hauteur des feux de croisement, de position et des clignoteurs AV est admise pour raisons techniques; des catadioptres I (E) sont exigés sur les côtés.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge;
- 115 - feu orange obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir de la protection sur le tube du rabatteur, de l'échelle, des fanions (600x300 mm) aux supports des feux arrière;
- 138 - protection pour la faucheuse, pour le tube du rabatteur, équipée de feux de position et de clignoteurs;
- 139 - les diviseurs doivent être démontés;
- 141 - la cheminée de vidange et l'échelle, repliées, doivent être assurées;
- lors de courses de transfert, les feux prescrits doivent être montés.

Genre du véhicule Chariot de travail agricole (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique FAHR	Type M 1300	Fiche d'homologation N° CH 5252 25
---	----------------------------	----------------	---------------------------------------

FICHE COMPLÉMENTAIRE II (avec cueilleuse de maïs "Geringhoff")

Carrosserie		moissonneuse-batteuse, cueilleuse de maïs							
Nombre de portes		s.d. avec cabine		Poids	avant	arrière	total		
Ceintures sécurité		Rétroviseur	à gauche + à droite	Poids à vide	6760	1490	8250		
Cale		Attelage	AR= à broche	Charge utile					
Antivol				Poids total			8250		
				Garantie fabr.	7600	2500	9750		
Nombre de places	t 2 av	centre	ar	Dimens. pneus	23.1/18-26	11.5/60-15		(Variantes voir remarques)	
				Ply / bar	12 / 1,7	6 / 2,0			
Dimensions	int.	ext.		Charge pour V max	7720	2820			
Longueur		10300 *)	Empattements		25	25			
Largeur		3120 *)		Garantie poids remorquable avec frein					
Hauteur		3320	Voie	Garantie poids remorquable sans frein					
Porte à faux	lat.	-	av	2470	ar	2080			
	av	4590	Voies						
	ar	2100	Braquage	g	14200	d	14200		
Distance volant - vers l'avant du véhicule					3800 *)				
								Vitesse maximale selon le constructeur 20 km/h	
								Vitesse maximale testée à 2650 t/min au moteur 20 km/h	

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

* Véhicule spécial : largeur 3120 mm / distance volant - vers l'AV du véhicule 3800 mm / longueur 10300 mm sans lest au capot arrière, doivent être contrôlées à l'immatriculation.

Équipement : la hauteur des feux de croisement, de position et des clignoteurs AV est admise pour raisons techniques; des catadioptres I (E) sont exigés sur les côtés.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 115 - feu orange obligatoire;
- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
- 137 - signalisation jaune/noir de la protection sur les pointes des diviseurs, de l'échelle et des fanions (600x300mm) aux supports des feux arrière;
- 138 - protection sur les pointes des diviseurs équipée de feux de position et de clignoteurs;
- 141 - la faucheuse, la cheminée de vidange repliée et l'échelle remontée doivent être assurées par des moyens mécaniques;
- l'essieu guidé doit porter au moins 20 % du poids effectif (lest); à contrôler;
- lors de courses de transfert, les feux prescrits doivent être montés.